

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00303

**PROJET D'ACQUISITION DE 7 NOUVEAUX TROLLEYBUS ARTICULÉS -
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN
À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 24 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 122

Nombre de présents : 72

Nombre de pouvoirs : 25

Nombre de voix : 97

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Denis BARRIOL, Mme Caroline BENOUMELAZ,
Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
Mme Laura CINIERY, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS,
M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,
M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Daniel GRAMPFORT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON,
Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFFE, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER,

RECU EN PREFECTURE

Le 07 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240530-D2024003030

Date de mise en ligne : 07 juin 2024

M. Marc TARDIEU représenté par Mme Françoise BOULAT, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Catherine GROUSSON donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Thierry NITCHEU,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Laura CINIEMI,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET, M. Christophe CHALAND,
M. André CHARBONNIER, M. Philippe DENIS, Mme Véronique FALZONE,
M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD, Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND,
Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL, M. Marc PETIT, M. Jacques PHROMMALA,
Mme Clémence QUELENNEC, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 MAI 2024

PROJET D'ACQUISITION DE 7 NOUVEAUX TROLLEYBUS ARTICULES - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024

Le projet d'acquisition de 7 trolleybus articulés a été approuvé à l'unanimité, par délibération du Bureau du 07/03/2024. Les services de l'Etat (la direction générale des Collectivités locales) viennent de nous faire savoir que de nouvelles règles s'appliquent concernant les demandes de subvention dans le cadre du Fonds vert et de la DSIL. C'est pourquoi, le Conseil Métropolitain doit être sollicité afin d'approuver les projets et les demandes de subvention.

Dans le cadre de sa stratégie d'acquisition du matériel roulant dédié au transport urbain de voyageurs, Saint-Etienne Métropole s'est engagé fin 2017 à ne plus acheter de bus « diesel » pour le réseau STAS et d'effectuer 100 % de ses achats en véhicules « basse émission », allant ainsi plus loin que ce que la loi imposait. Après l'achat de 23 premiers trolleybus entre 2019 et 2021 et de 13 bus électriques à batteries en 2023 et 2024, la Métropole lance l'acquisition de 19 nouveaux trolleybus.

L'opération consiste en l'acquisition d'un total de 19 trolleybus articulés (18 m de long) sur la période 2024 – 2027. Ils remplaceront autant de véhicules diesel aux normes anti-pollution Euro 5 et EEV, et permettront de développer le recours à une technologie, particulièrement bien adaptée au contexte stéphanois, du fait de l'existence d'un patrimoine d'infrastructures électriques. Ils seront affectés en priorité sur la ligne M6+ dont les aménagements (création de couloirs bus notamment) seront lancés d'ici le début d'année 2025.

Pour ce faire, Saint-Etienne Métropole a choisi de recourir aux services de la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP), qui portera la consultation et auprès de qui Saint-Etienne Métropole passera commande.

Le premier bon de commande sera émis au 1er semestre 2024 et portera sur 7 véhicules, mis en service au 1er semestre 2025.

Ces trolleybus sont équipés de batteries auxiliaires, permettant une exploitation 100 % par énergie électrique, ceci conduisant à :

1. baisser fortement les émissions de la flotte de transport urbain, en CO2 et polluants locaux (polluants suivis dans les normes « Euro » : Oxydes d'Azotes, Particules Fines, Monoxyde de Carbone, Résidus de Combustion). Ces véhicules sont « zéro émissions locales » et affichent un bilan carbone très favorable ;
2. augmenter le confort d'usage et la fréquentation des lignes équipées avec ces nouveaux trolleybus et par extension, améliorer l'attractivité générale du réseau STAS ;
3. mettre en œuvre des choix énergétiques stratégiques pour l'avenir, avec notamment une baisse de la dépendance aux hydrocarbures et aux énergies fossiles.

L'acquisition de ces nouveaux trolleybus s'inscrit dans le cadre de la conversion énergétique des véhicules de transports en commun, action figurant dans l'annexe métropolitaine de la convention départementale pour la Loire du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, signée le 21 septembre 2023, et pour laquelle l'Etat a inscrit un soutien financier.

Le courrier du Préfet de la Loire en date du 27 novembre 2023 précise que ce soutien interviendra via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dotation qu'il convient de solliciter dans le cadre de l'appel à projets 2024.

Pour la phase 1 de l'opération, consistant à l'acquisition de 7 trolleybus articulés, le coût de l'acquisition et son plan de financement sont les suivants :

BILAN FINANCIER HT				
Total Dépenses	€	Total Recettes	€	100 %
Phase 1 du marché d'acquisition de nouveaux trolleybus (7 unités)	6 300 000 €	Autofinancement	5 750 000 €	91,3 %
		DSIL	550 000 €	8,7 %
		Autres financeurs		

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet d'acquisition de 7 nouveaux trolleybus tel que présenté ci-dessus ;**
- **approuve le dépôt d'une demande de subvention au titre de la DSIL pour un montant de 550 000 €, soit 8,7 % du coût de l'opération ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférant à la présente délibération.**

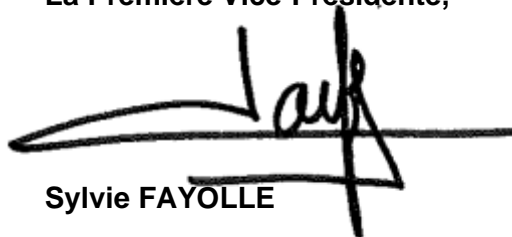
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE